

Les élections au Grand-Duché de Luxembourg : Analyse directe des bulletins de vote

*Elections législatives de 1974 et de 1979 ;
élections européennes de 1979*

par André-Paul FROGNIER

Professeur ordinaire à l'Université Catholique de Louvain,

et Jules GERARD-LIBOIS

Président du Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques.

★

Introduction.

Les deux dernières élections législatives au Grand-Duché ont eu lieu le 26 mai 1974 et le 10 juin 1979. A cette dernière date, l'électeur luxembourgeois était appelé aux urnes à la fois pour élire les 59 membres de la Chambre des Députés du Grand-Duché (parmi 447 candidats) et désigner les six candidats, élus directs pour la représentation luxembourgeoise au Parlement européen (parmi 60 candidats).

Le but de cet article est de rendre compte de quelques comparaisons que l'on peut faire entre ces 3 scrutins, c'est-à-dire, à la fois de comparaisons dans le temps, surtout pour les 2 scrutins législatifs, et de comparaisons entre les 2 scrutins du 10 juin, avec leurs objets spécifiques.

Ces résultats sont basés sur les deux études effectuées par le Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques (CRISP) en 1974 et 1979 pour la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg. Ces études reposent sur une « base de donnée » unique : le bulletin de vote lui-même, les rapports d'assesseurs et les listes électorales. Un recours considérable à l'informatique a été nécessaire pour produire les résultats (1).

(1) L'analyse informatique a été réalisée par le Belgian Archives for Social Sciences (BASS), UCL.

On trouvera dans les pages qui suivent, après un rappel des procédures particulières de vote au Grand-Duché de Luxembourg :

- un chapitre I sur les résultats des principaux partis ;
- un chapitre II sur la manière dont les électeurs ont opté pour les différentes procédures électorales — point particulièrement intéressant à étudier vu la possibilité de panachage ;
- un chapitre III sur l'analyse de la proximité entre les partis, qui est justement rendue possible par ce panachage ;
- un chapitre IV sur les rapports entre la structure de la population active et le vote ;
- un chapitre V sur la non-participation électorale, où on traite notamment du problème de vote partiel qui comme le panachage est une spécificité de la procédure électorale luxembourgeoise.

On trouvera enfin en annexe la liste des partis et celle des circonscriptions et des cantons.

La procédure électorale au Grand-Duché (élections législatives et européennes).

a) Le vote est obligatoire pour tous les Luxembourgeois et Luxembourgeoises âgés de 18 ans accomplis, jouissant des droits civils et politiques, domiciliés au Grand-Duché. Au scrutin européen, les Luxembourgeois domiciliés à l'étranger dans un bureau spécial à Luxembourg-ville.

b) Le nombre de suffrages dont dispose l'électeur correspond au nombre de sièges à pourvoir dans la circonscription.

- Aux élections législatives, ce nombre varie suivant les circonscriptions : 24 suffrages dans le Sud, 20 dans le Centre, 9 dans le Nord et 6 dans l'Est.
- Aux élections européennes, ce nombre est de 6 pour tout le pays, la loi ayant en effet institué pour cette élection une circonscription unique pour le pays.

c) Il est permis à l'électeur :

- Soit de se prononcer en faveur d'une liste : c'est le *vote de liste*.
- Aux élections législatives, le vote de liste équivaut à l'octroi d'un suffrage à chaque candidat de la liste. (Le nombre maximum

de candidats pouvant figurer sur une liste est égal au nombre de sièges attribués à la circonscription et donc au nombre de suffrages dont dispose l'électeur.)

- Aux élections européennes, le vote de liste constitue un vote pour le parti bénéficiaire mais ne se traduit pas en suffrages nominatifs pour les candidats de la liste (12 candidats au maximum).
- Soit de se prononcer en faveur de candidats en particulier : il s'agit alors de *votes personnalisés*. Il y a deux sortes de votes personnalisés qui peuvent être combinés dans la mesure où l'électeur ne dépasse pas le nombre de suffrages dont il dispose. Il s'agit :
 - de *votes individualisés sur une même liste* : l'électeur distribue alors ses suffrages entre des candidats d'une même liste ;
 - des *votes par panachage* : l'électeur distribue ses suffrages entre des candidats de listes différentes.

Quand l'électeur décide de personnaliser son vote, que ce soit sur une même liste ou sur plusieurs listes, il peut attribuer un ou deux suffrages au même candidat aux élections législatives, tandis qu'aux élections européennes, il ne peut pas accorder plus d'un suffrage au même candidat.

d) Si l'électeur n'utilise pas tous les suffrages dont il dispose, il s'agit d'un *vote partiel*. Les suffrages non utilisés sont considérés comme une forme de non satisfaction électorale.

e) La loi électorale luxembourgeoise prévoit des *excusés de droit*. Il s'agit des électeurs âgés de plus de 70 ans et des *excusés d'office*, des étudiants résidant à l'étranger. Ces électeurs sont inscrits, mais ne doivent pas fournir de justification s'ils s'abstiennent. Les autres électeurs qui s'abstiennent doivent invoquer un motif reconnu comme valable par le juge de paix.

I. Résultats électoraux (législatives de 1974 ; législatives et européennes de 1979) (2).

Les résultats électoraux des cinq principaux partis aux législatives de 1974 et aux deux scrutins du 10 juin 1979 sont présentés au Tableau I.

(2) Le détail des listes en présence figure en Annexe I.

TABLEAU I

**Résultats électoraux des cinq principaux partis luxembourgeois
Elections législatives 1974-1979. Elections Européennes de 1979**

	1974		1979 (Législatives)		1979 (Européennes)	
	%	Sièges	%	Sièges	%	Sièges
PCS	29,8	(18)	34,5	(+ 6)	36,2	(3)
POSL	27,0	(17)	24,3	(- 3)	21,6	(1)
PD	23,3	(14)	21,3	(+ 1)	28,2	(2)
PSD	10,1	(5)	6,0	(- 3)	7,0	(0)
PCL	8,8	(5)	5,9	(- 3)	5,0	(0)

Aux législatives de mai 1974, cinq partis se partageaient les 59 sièges de la Chambre des Députés et constituaient des groupes à la Chambre (5 élus min.). A celles de juin 1979, il n'y a plus que 3 groupes parlementaires.

Cette modification est le résultat d'une évolution sensible des scores respectifs des trois partis importants à l'échelle du pays :

- forte progression du PCS : 30 % en 1974 et 34,5 % en 1979,
- recul sensible du POSL : 27 % et 24,3 %,
- recul du PD : 23,3 % et 21,3 %.

L'écart s'est donc creusé entre le PCS, premier parti du pays, et ses suivants, le POSL et le PD, lesquels représentent pourtant encore, si on cumule leurs suffrages, un pourcentage supérieur au seul PCS : 45,6 % contre 34,5 %.

L'évolution des résultats électoraux entre les deux scrutins législatifs est plus spectaculaire au regard des pourcentages relatifs (base 1974 = 100) et des sièges gagnés ou perdus. Le PCS progresse de 15,5 % par rapport à son score de 1974 et obtient 6 sièges en plus (soit 24 sièges sur 59). Le POSL perd 10,1 % des voix obtenues en 1974, ce qui représente une perte de 3 sièges, il lui en reste 14. Le PD perd 8,6 % des voix obtenues en 1974 mais il gagne 1 siège (dans le Sud grâce à une progression de 14 % par rapport à son résultat en 1974 dans cette circonscription). Il a alors 15 députés élus en 1979. Le PSD perd 40,7 % des voix obtenues en 1974, ce qui correspond à une perte de 3 sièges. Il lui en reste 2. Le PCL perd 42,2 % des voix obtenues en 1974, ce qui correspond à une perte de 3 sièges. Il lui en reste 2.

Socialistes indépendants et enrôlés de force qui ne se présentaient pas en 1974, obtiennent chacun 1 siège en 1979.

La simultanéité des élections européennes et législatives permet de se rendre compte si l'électeur a perçu différemment ces deux scrutins.

Le Tableau II indique les écarts relatifs (base : scrutin législatif 1979 = 100) pour les cinq principaux partis au niveau national et dans les différentes circonscriptions. Il permet de saisir très clairement les comportements électoraux différenciés selon les scrutins.

TABLEAU II
 Comparaison des résultats en % relatifs
 Elections législatives 1974-1979
 Elections européennes 1979 (Législatives 79 = 100)

	PCS			POSL			PD			PSD			PCL		
	1974	1979	1979	1974	1979	1979	1974	1979	1979	1974	1979	1979	1974	1979	1979
	(L)	(E)		(L)	(E)		(L)	(E)		(L)	(E)		(L)	(E)	
Pays	86,6	100	104,8	111,2	100	89	109,4	100	132	168,8	100	117,1	150,6	100	102
Sud	83,5	100	100,3	116	100	94,6	88	100	149,1	144,9	100	107,2	176,3	100	98,2
Est	85,1	100	102,2	107,5	100	90,8	109,9	100	127,3	230,4	100	97	183,8	100	117,5
Centre	74,1	100	97,2	131,3	100	99	114,8	100	115,9	173,2	100	143,1	194,7	100	116,4
Nord	90,8	100	100,7	119,8	100	96,2	113,4	100	130,9	128,9	100	93,1	186,2	100	98,7

Cette comparaison indique une différence de comportement électoral entre les deux scrutins du 10 juin 1979. Celle-ci varie sensiblement d'un parti à l'autre et d'une circonscription à l'autre.

- *Le PCS* obtient des scores pratiquement identiques aux deux scrutins.
- *Le POSL* n'obtient au scrutin européen que 89 % des suffrages qui sont siens aux législatives du même jour.
- *Le PD* se situe à un niveau très nettement supérieur aux européennes qu'aux législatives (+ 32 %), l'écart est particulièrement marqué dans le Sud (+ 49 % !), il est plus limité dans le Centre (+ 15,9 %) là où les deux premiers candidats du PD figuraient également sur la liste pour le scrutin législatif.
- *Le PSD* enregistre une augmentation relative de 17,1 % aux élections européennes mais ce phénomène varie extrêmement fort d'une circonscription à l'autre. Ainsi, le taux de croissance relative du PSD est de 43,1 % dans le Centre, alors qu'il ne se situe qu'à 7,1 % dans le Sud et qu'il est en deçà du score législatif à l'Est et au Nord.

Cette différence entre les résultats du Centre et ceux des autres circonscriptions s'explique par le fait qu'à Luxembourg-Ville le taux

de croissance relatif du PSD au scrutin européen par rapport au scrutin législatif est égal à 46,5 %.

- *Le PCL* enregistre une légère bonification aux élections européennes grâce à l'apport du Centre et de l'Est.

Se dégage-t-il, à partir des élections législatives et européennes de 1974 un parti dominant ? Ce concept n'est pas appliqué à un parti détenant la majorité absolue — dans ce cas, il est majoritaire et forcément dominant — mais il est utilisé pour un parti qui, sans disposer de la majorité absolue dans l'espace ou à l'échelon considéré, y est le premier et y dispose d'une avance notable sur chaque autre parti pris isolément.

Au niveau national, aucun parti n'est à ce point dominant qu'il soit en mesure arithmétiquement de bloquer toute coalition dont il ne ferait pas partie mais l'écart en 1979 entre PCS d'une part, PD et POSL d'autre part fait des sociaux-chrétiens une formation au seuil de la position dominante. C'est spécialement vrai pour les résultats des législatives. Ce l'est moins pour le scrutin européen où le PD se situe à un meilleur niveau.

Au niveau des circonscriptions :

- Dans le *Sud*, le POSL a perdu sa position dominante, le PCS s'inscrivant dans la même tranche que lui (entre 30,1 et 40 %) pour les législatives et dépassant le POSL pour les européennes.
- A l'*Est*, le PCS est en position dominante, le PD étant en second rang, le POSL troisième mais très nettement distancé, à la fois aux législatives et aux européennes.
- Au *Centre*, aucun parti n'est dominant aux législatives, le PCS étant premier en rang aux législatives, devant le PD, puis le POSL. Aux élections européennes, le PCS obtient plus du double de suffrages que le POSL. Le PCS est premier en rang mais ne distance le PD que de 1,35 %. Ensemble, PCS et PD représentent 70,97 % des suffrages.
- Au *Nord*, le PCS est dominant, sauf dans le canton de Diekirch, son meilleur score se situant à Clervaux où il obtient la majorité absolue aux élections européennes.

II. Le choix des options de la procédure électorale.

La question est de savoir comment pour l'ensemble des partis, l'électeur luxembourgeois a usé des choix que lui offre le système électoral du pays, choix particulièrement large puisque l'électeur peut voter pour une liste,

peut individualiser ses suffrages sur une même liste ou encore répartir ses suffrages entre les candidats de plusieurs listes.

Dans quelle mesure y a-t-il eu changement de comportement dans l'usage de modalités offertes par le système électoral entre les scrutins législatifs de 1974 et 1979 ainsi qu'entre les deux élections du 10 juin 1979 ?

Le Tableau III indique pour l'ensemble du pays la façon dont ont voté les Luxembourgeois en distinguant les votes de liste, les votes individualisés sur une même liste et les votes par panachage.

TABLEAU III

La procédure électorale utilisée par les électeurs luxembourgeois en 1974 et aux deux scrutins de 1979

	1974	1979 (L)	1979 (E)
Votes de liste	58,0	68,6	65,1
Votes individualisés sur une même liste	15,2	13,3	15,5
Vote par panachage	26,8	18,1	19,4
	100 %	100 %	100 %

Les conclusions apparaîtront comme surprenantes pour ceux qui croient au Grand-Duché que la personnalisation sur une même liste et le panachage entre candidats de listes diverses est en croissance. Le phénomène dominant est en effet que les scrutins de 1979 par rapport aux élections de 1974 indiquent, pour toutes les Circonscriptions, une forte croissance des votes de liste. Ce sont les votes par panachage qui ont diminué le plus fortement.

Ce phénomène a-t-il joué pour tous les partis, pour chacun de la même manière, partout avec une ampleur comparable ? Y a-t-il des comportements identiques ou analogues aux deux scrutins de 1979 ?

Le Tableau IV donne pour les cinq principaux partis les proportions des votes obtenus selon les trois modalités prévues par la loi électorale.

Ce Tableau indique tout d'abord que les différents partis recueillent leurs suffrages de manière assez différenciée.

A travers ces trois scrutins, le vote de liste est toujours plus fréquent mais le parti socialiste et le parti communiste se distinguent nettement des autres partis avec des proportions de votes de liste beaucoup plus importantes (autour de 70 % des suffrages au POSL et autour de 80 % des suffrages au PCL). Il s'agit en fait d'un phénomène général pour ce type de partis dans les pays d'Europe Occidentale à scrutin de liste. Les votes individualisés sur une même liste sont plus fréquents au sein de l'électorat du PCS. Le phénomène de personnalisation des votes dans

1979
1979

TABLEAU IV

La procédure électorale utilisée par les Luxembourgeois aux législatives de 1974 et aux deux scrutins du 10 juin 1979 (par parti)

PSC	Votes liste		Individualisés		Panachés	
	1974	1979	1974	1979	1974	1979
<i>Circonscriptions</i>						
I. Sud . . .	60,15	71,40	16,65	13,67	23,20	14,93
II. Est . . .	38,18	54,14	27,22	26,24	34,60	19,62
III. Centre . . .	49,87	63,88	18,03	19,17	32,10	16,95
IV. Nord . . .	38,56	55,12	24,07	22,95	37,37	21,93
<i>PDSL</i>						
I. Sud . . .	76,95	74,87	11,39	10,86	11,66	14,27
II. Est . . .	63,44	60,15	15,94	13,66	20,62	26,18
III. Centre . . .	65,85	64,66	13,43	10,15	20,72	25,19
IV. Nord . . .	53,32	56,87	14,13	12,72	32,55	30,42
<i>PD</i>						
I. Sud . . .	61,90	77,18	8,75	4,60	29,35	18,23
II. Est . . .	43,44	54,92	18,49	19,79	38,07	25,30
III. Centre . . .	50,60	60,76	15,97	13,82	33,43	25,43
IV. Nord . . .	36,57	54,37	16,75	14,67	46,68	30,96
<i>PSP</i>						
I. Sud . . .	62,05	66,41	8,15	3,73	29,80	29,87
II. Est . . .	37,64	44,01	18,07	9,09	44,29	46,90
III. Centre . . .	59,65	61,91	7,42	3,23	32,93	34,86
IV. Nord . . .	36,88	43,72	10,97	9,02	52,15	47,27
<i>PCL</i>						
I. Sud . . .	81,80	82,07	4,83	2,43	13,37	15,51
II. Est . . .	76,72	81,96	2,93	0,96	20,35	17,08
III. Centre . . .	82,09	76,16	2,71	1,13	15,20	22,72
IV. Nord . . .	68,74	80,38	4,29	1,09	26,97	18,54

les partis confessionnels a également un caractère général. Les votes par panachage sont plus fréquents dans l'électorat du PSD et atteignent même 47,7 % des suffrages recueillis au scrutin européen.

Si l'on étudie l'évolution des différents comportements électoraux entre les deux scrutins législatifs étudiés, on constate que la tendance générale à l'augmentation des votes de liste est particulièrement marquée au PCS et au PD. Parallèlement à cela ces deux partis enregistrent une chute particulièrement brutale des votes par panachage. Quelle pourrait en être la signification politique ? Le problème est intéressant car en 1974 le flux de panachage le plus élevé était justement entre PCS et PD. A l'époque ils formaient la coalition sortante. En 1979, tant le PCS que le PD recueillent deux tiers de leurs suffrages par des votes en tête de liste auxquels il faut ajouter les votes individualisés sur une seule et même liste. Le PCS, dans une opposition dure, le PD dans une coalition gouvernementale, ont donc

réduit ce qu'on peut appeler leur dépendance par rapport au panachage, mais aussi limité le partage entre eux d'une importante partie des suffrages. *La stratégie du hérisson* — chaque parti en cause veillant à regrouper les suffrages sur ou dans la liste — a largement réussi en 1979. (On n'oubliera pas pour autant que le processus s'est déroulé pour le PCS à l'intérieur d'une croissance électorale notable, ce qui n'est pas le cas du PD.)

En 1974 les deux partis à référence ouvrière, le POSL et le PC, recueillaient très peu de suffrages par panachage comparativement aux autres partis (respectivement 16 et 14 % de leurs suffrages). Contrairement à l'évolution nationale (diminution des votes par panachage en 1979), ces deux partis enregistrent une légère augmentation du pourcentage des suffrages obtenus de cette façon aux dépens des votes individualisés sur une même liste.

Au scrutin européen, le vote par panache a eu beaucoup plus de succès qu'aux législatives. Le vote individualisé sur une même liste ou le vote de liste sont par contre moins fréquents. Les Luxembourgeois ont donc différencié assez clairement leur comportement électoral alors qu'ils étaient confrontés à deux scrutins le même jour.

En réalité, le scrutin européen — dont l'enjeu était peu précis en termes d'options idéologiques ou économique-sociales — s'est très nettement polarisé autour de quelques personnalités. Le PCS et le PCL conservent leur score des législatives mais le PD — avec G. Thorn et C. Flesch comme « locomotive » — progresse de manière générale. La candidate du PSD, A. Lülling, obtient dans le Centre un pourcentage très supérieur à celui de ce parti aux législatives. Tout s'est passé comme si l'électeur luxembourgeois s'était choisi six candidats pour le représenter au Parlement Européen, en se fondant principalement, par delà les frontières de parti, sur le rôle joué par ces personnalités en faveur de la promotion européenne et sur la notoriété qu'elles avaient acquise sur la scène internationale.

III. La proximité entre les partis.

La possibilité qu'offre la loi électorale luxembourgeoise de distribuer les suffrages à travers plusieurs listes (vote panaché) ouvre un champ d'études spécifiques sur la proximité entre les partis. En effet, le panachage peut indiquer que les partis qui font l'objet d'un vote panaché avec une fréquence f sont perçus comme plus proches des électeurs que ceux qui font l'objet du même vote panaché mais avec une fréquence $f-n$.

Les proximités (ou distances) peuvent être représentées graphiquement, à partir de moyens statistiques et graphiques. Une matrice symétrique de proximités est obtenue avec l'ensemble des proximités entre chaque paire de partis. Une méthode d'analyse récente permet de représenter graphi-

FIG. 1. — Election législative de 1974.

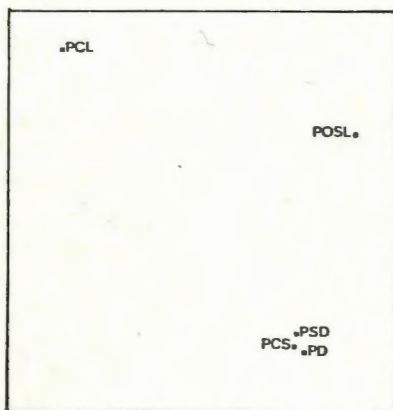


FIG. 2. — Election législative de 1979.

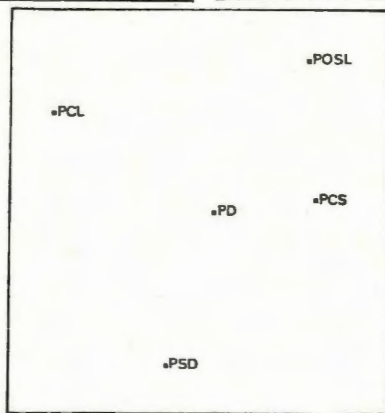
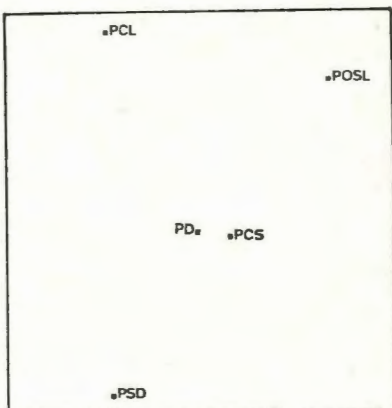


FIG. 3. — Election européenne de 1979.

quement les proximités révélées par les matrices pour l'ensemble des partis. Les graphiques révèlent ces proximités entre les partis comme une carte géographique révèle les proximités entre les villes.

L'utilité de ces représentations est de donner une image globale de la vision des partis et d'en dégager certaines conclusions sur les coalitions politiques et les transferts de voix (deux phénomènes censés être plus probables entre partis proches).

Les figures 1, 2 et 3 représentent les « cartes géographiques » des législatives de 1974, de 1979 et des européennes de 1979. A noter que

les graphiques de distances relatives entre partis ne se prêtent à interprétation qu'en termes de structure *globale* des distances. Il convient d'autre part de se garder de les utiliser comme instrument de mesure des distances entre les partis pris deux à deux ou comme instrument de comparaison quantitative des distances entre deux élections.

La structure des points des graphiques est nettement triangulaire. Le type d'oppositions qui paraît ressortir de ces configurations s'établit entre le PCL et le POSL d'une part et le PSD d'autre part, le PD et le PCS occupant une position centrale tout en étant plus proches du POSL et du PSD que du PCL.

La comparaison avec 1974 est intéressante. Les trois partis PCS, PSD et PD qui occupaient alors pratiquement un même point du graphique se sont nettement dissociés entre une paire PCS-PD d'une part et le PSD d'autre part, ce dernier prenant une position qu'on peut qualifier d'extrême et s'éloignant donc plus nettement du PCS et surtout du POSL qu'en 1974. On peut dès lors faire l'hypothèse d'un relatif « *éclatement du centre* » avec dissociation de la concentration PCS-PSD-PD en un point du graphique par éloignement du PSD qui, de parti le plus proche du POSL, en devient le plus éloigné.

D'autre part, le maintien d'une très grande proximité entre le PCS et le PD est un point central de ces graphiques. Il est remarquable que c'est justement sur lui que se fonde actuellement la coalition gouvernementale.

Le graphique représentant la proximité des partis aux élections européennes est très semblable à la configuration fournie par les résultats des élections législatives du même jour, avec toutefois une distance plus grande entre le PCS et le PD.

IV. Structure de la population active et vote.

Les dernières données sur la population active au Grand-Duché (au niveau des cantons) datent malheureusement de 1970.

On trouvera dans le Tableau V une comparaison des statistiques avec les résultats électoraux aux législatives de 1968, 1974 et 1979, seul moyen de se faire une idée de la question.

- Dans les Cantons où l'on retrouve en 1970 : 1° le plus fort pourcentage de population active travaillant dans l'industrie (62 %), 2° le plus fort pourcentage d'ouvriers non agricoles (59 %), le POSL enregistre le pourcentage de suffrages le plus élevé (38 % en 1968, 36 % en 1974, 32 % en 1979).

Il convient néanmoins de souligner le déclin constant du POSL depuis 1964 en faveur du PD et du PCS.

TABLEAU V
Structure de la population active et vote (premier et second parti)

Circonscriptions et cantons	Répartition en % de la population active (1970)			% d'ou- vriers non- agricoles (1970)	Résultats électoraux (% de suffrages obtenus)						
	Agriculture	Industrie	Services		Premier parti			Deuxième parti			
					1968	1974	1979	1968	1974	1979	
Sud											
Capellen	8,5	47,0	44,5	49,9	PCS 38,7	PCS 30,4	PCS 35,5	POSL 27,9	POSL 28,2	POSL 23,3	
Esch-sur-Alzette	1,7	61,9	36,4	58,7	POSL 37,2	POSL 36,5	POSL 31,8	PCS 30,6	PCS 24,5	PCS 29,4	
Est											
Echternach	19,2	36,1	44,7	34,5	PCS 46,4	PCS 37,5	PCS 42,8	POSL 24,3	PD 28,7	PD 22,8	
Grevenmacher	18,9	34,3	46,8	39,0	PCS 44,8	PCS 36,2	PCS 41,0	POSL 27,6	PD 24,1	PD 24,4	
Remich	26,2	29,8	44,0	35,8	PCS 52,8	PCS 36,3	PCS 46,2	PD 26,0	PD 27,1	PD 24,3	
Centre											
Luxembourg-ville	0,5	29,5	69,9	32,5	PCS 35,4	PD 36,2	PCS 36,6	PD 27,3	PCS 26,8	PD 30,5	
Luxembourg-campagne	5,7	34,0	60,3	36,8	PCS 37,4	PD 32,6	PCS 37,9	POSL 30,4	PCS 28,1	PD 30,2	
Mersch	12,3	47,1	40,8	47,1	PCS 41,8	PCS 30,7	PCS 39,0	POSL 32,2	PD 29,4	PD 27,3	
Nord											
Clervaux	32,8	27,9	39,3	32,8	PCS 53,6	PCS 46,6	PCS 49,8	POSL 21,7	PD 25,4	PD 21,7	
Diekirch	10,3	40,8	48,9	39,7	PCS 42,8	PCS 38,0	PCS 41,2	POSL 37,2	POSL 21,6	PD 20,0	
Redange	29,6	38,1	32,3	40,4	PCS 45,5	PCS 40,6	PCS 47,0	PD 29,2	PD 31,4	PD 23,4	
Vianden	13,3	47,1	39,0	47,7	PCS 44,2	PCS 40,0	PCS 44,2	POSL 41,1	POSL 35,8	POSL 31,1	
Wiltz	23,3	42,2	34,8	41,4	PCS 47,1	PCS 40,0	PCS 43,7	POS 34,6	POSL 25,6	POSL 23,2	

- Dans les Cantons où l'on retrouve en 1970 : 1° le plus fort pourcentage de population active travaillant dans l'agriculture (33 %), 2° le quasi plus faible pourcentage d'ouvriers non agricoles (33%), le PCS enregistre le plus fort pourcentage de suffrages (54 % en 1968, 47 % en 1974 et 50 % en 1979). Le cas du Canton de Clervaux dans le nord est particulièrement exemplaire de cela.
- Dans les Cantons où l'on retrouve en 1970 : 1° le plus fort pourcentage de population active travaillant dans les services (70 %), 2° le plus faible pourcentage d'ouvriers non agricoles (32,5 %), on constate une alternance du PCS et du PD. C'est le cas de Luxembourg-Ville.

Certes des évolutions de structures socio-économiques se sont opérées depuis 1970. On sait par exemple que de 1970 à 1977 l'emploi salarié a globalement progressé de 16 %. On a également constaté une expansion sensible de l'emploi dans l'administration publique et le secteur bancaire entre 1970 et 1979. Par ailleurs, la population active occupée dans l'agriculture n'a cessé de décroître. En 1970, elle représentait 7,5 % de la population active et en 1979, 5,6 %. Il faut aussi rappeler que les autorités luxembourgeoises ont mené de manière systématique, depuis la loi cadre du 2 juin 1962 une politique de reconversion et de diversification industrielle. Cela s'est concrétisé par de larges investissements et par la création de 7.000 emplois dans l'industrie entre 1969 et 1980.

Les modifications évoquées ci-dessus pourraient avoir conduit à des modifications des résultats électoraux. A première vue cela ne semble pas avoir été le cas, du moins en termes globaux de 1968 à 1979. On ne pourrait toutefois cerner cette question que si l'évolution de la structure de la population active non seulement au niveau national mais canton par canton pouvait être exactement cernée parallèlement à celle des résultats à chacune des élections législatives.

V. La non participation électorale.

La non participation électorale peut revêtir quatre formes au Grand-Duché de Luxembourg :

- *l'abstention* proprement dite dans le chef de l'électeur inscrit qui ne se présente pas au bureau de vote ;
- *le vote nul* ou annulé pour diverses raisons ;
- *le vote blanc* ;

— *le vote partiel*, forme de non participation électorale spécifiquement luxembourgeoise qui consiste dans le chef de l'électeur à ne pas faire usage d'une part des suffrages dont il dispose.

La non participation électorale inclut donc des comportements de nature différente qui ne peuvent tomber dans le champ d'une interprétation unique. Dans certains cas, il s'agit d'*actes volontaires* : abstention alors que l'électeur était en situation de se présenter ; vote blanc ; annulation délibérée du bulletin de vote ; refus d'appui à des candidats après usage d'une part seulement des suffrages dont on dispose. Dans d'autres cas, il s'agit d'*actes involontaires* auxquels on ne peut dès lors donner la signification d'un rejet du système électorale ou de refus des acteurs (partis, candidats divers). Parmi ces actes, on citera : le décès de l'électeur inscrit ; la maladie, les accidents et handicaps physiques réellement dirimants ; les absences du pays forcées ou jugées prioritaires ; les erreurs « techniques » à l'occasion du vote ; la sous-utilisation involontaire du nombre des suffrages auxquels on a droit...

Le tableau VI fait état des pourcentages nationaux d'abstentions, de votes blancs, de votes nuls et de votes partiels aux scrutins législatifs de 1974 et de 1979 et au scrutin européen.

TABLEAU VI
La non participation électorale au plan national

	1974	1979 (2)	1979 (E)
Abstentions (1)	9,4	10,7	10,7
Votes blancs (2)	1,9	3,3	5,7
Votes nuls (2)	3,5	3,6	4,0
Votes partiels (2) (3)	6,0	5,7	5,2
Cumul des votes blancs, nuls et partiels	11,5	12,7	14,9

(1) Le pourcentage d'abstentions aux deux scrutins de 1979 sont par définition identiques (il s'agit du pourcentage par rapport aux Inscrits).

(2) En pourcentage par rapports aux votants.

(3) Le calcul des votes partiels se fait par division du nombre de suffrages exprimés par le nombre de votants multiplié par le nombre de sièges de la circonscription.

Ces résultats suscitent quelques remarques :

— *Le taux d'abstentions* tend à augmenter ; cette tendance est particulièrement forte à Luxembourg-Ville où l'on a enregistré près de 13 % d'abstentions aux scrutins du 10 juin 1979.

— *Les votes blancs* qui constituent l'expression la moins ambiguë d'un refus de choisir entre les listes ou les candidats présentés sont également en croissance et dans tous les cantons.

Pour les élections européennes, le phénomène le plus marquant en matière de votes blancs est que le pourcentage se situe à un niveau sensiblement supérieur à celui des législatives du même jour et ce, dans tous les cantons.

On peut considérer comme hypothèse raisonnable que — les deux scrutins ayant lieu le même jour — les électeurs ayant voté blanc aux législatives (3,33 %) ont, dans l'ensemble, adopté la même attitude aux élections européennes. Si cette hypothèse était totalement fondée, resterait la question de savoir d'où proviennent les 2,42 % supplémentaires de votes blancs au scrutin européen, et quelle a été leur motivation à voter blanc alors que l'éventail de choix entre les listes était large.

Il pourrait tout d'abord y avoir le fait que deux listes, les enrôlés de force et la liste Jean Cremling, ne se présentaient qu'à l'élection nationale. On peut dès lors supposer que les électeurs qui ont voté pour les deux listes au scrutin national ont voté blanc au scrutin européen.

En réalité, au regard des résultats par canton on constate qu'il n'y a aucune relation entre les pourcentages obtenus pour les deux listes à l'élection nationale et le taux de croissance des votes blancs à l'élection européenne.

Par ailleurs, on peut estimer que la simultanéité des deux scrutins et la diversité des règles électorales ont exercé un certain effet (mobilisation insuffisante sur les enjeux proprement européens ; option pour le vote blanc par impréparation au système nouveau). La réalité est qu'au Grand-Duché comme dans tous les pays de la CEE mais à un degré moindre, le phénomène d'abstention ou de rejet à l'égard de ces nouvelles élections a existé : comme le vote est obligatoire, que le taux d'abstentions au sens strict est identique pour les deux scrutins, c'est le vote blanc qui a joué le rôle de « soupape » pour cette tendance — limitée mais réelle — au refus/rejet.

- *Le taux de votes nuls* au niveau national a très largement augmenté. Il s'agit principalement d'annulation pour motifs d'ordre technique : signes non admis, dépassement du nombre de suffrages, erreurs d'ignorance ou de distraction. Il s'agit également d'annulations dues à un acte manifestement volontaire de l'électeur : annotations diverses portées sur le bulletin.
- *Le vote partiel* constitue une spécificité du système électoral luxembourgeois. Rappelons que l'électeur dispose en effet d'un certain nombre de suffrages qu'il engage totalement s'il vote en tête de

liste mais qu'il peut aussi répartir en faveur de candidats d'une même liste ou de listes différentes. Il ne peut certes dépasser son nombre de suffrages sans encourir annulation du vote mais il lui est permis de ne pas utiliser la totalité de ses suffrages et d'exprimer ainsi un vote partiel. La part non-utilisée des suffrages constitue en fait une forme de non-participation qui en ampleur représente plus que les votes blancs ou les votes nuls aux législatives (1974 et 1979); elle dépasse le taux des votes nuls et s'approche du taux des votes blancs aux élections européennes.

L'électeur luxembourgeois use donc du droit de partielliser son vote, de renoncer à user de la totalité de sa capacité électorale, même s'il l'a fait dans une proportion moindre aux scrutins de juin 1979 qu'en mai 1974 et, nationalement, légèrement moins aux européennes (6 suffrages par électeur) qu'aux législatives. La progression continue de cette partiellisation, enregistrée à travers les cinq scrutins précédents, a été arrêtée en 1979 et un faible reflux est enregistré, parallèle à celui des suffrages personnalisés lors du scrutin législatif. Le taux de votes partiels aux élections législatives varie d'un canton à l'autre. De plus, dans tous les cantons du Nord et de l'Est, le taux de votes partiels est nettement plus élevé au scrutin européen qu'au législatif. On pourrait fonder l'explication des votes partiels sur le seul critère du nombre de suffrages confié à l'électeur en supposant que lorsque ce nombre est moins élevé (6 suffrages aux européennes), le taux de votes partiels diminue. Ce n'est donc pas le cas. On ne peut non plus parler d'erreur matérielle, du moins comme facteur fondamental.

La partiellisation constitue en fait un champ particulièrement fécond pour l'observation politique et l'étude de motivations des populations électorales. Sans être en mesure, à ce jour, de dessiner une géographie précise des diverses motivations, il est clair que coexistent des explications différentes, sinon divergentes.

Ainsi, dans certaines régions — le nord et l'est tout spécialement — le nombre de suffrages étant limité, il est plus à la portée de l'électeur qui veut personnaliser son vote de trouver les candidats qu'il connaît, croit connaître et estime d'autant qu'ils appartiennent tous à sa région. Ceci expliquerait peut-être la relative faiblesse des taux de vote partiel aux législatives alors que sur cette même ligne « connaissance-estime », le scrutin européen fait problème, les candidats étant originaires en majorité d'autres circonscriptions, même si un petit nombre sont des notables-vedettes à dimension nationale. Le Sud et le Centre semblent connaître une situation inversée : affecter 24 ou 20 suffrages à des candidats déterminés peut faire

problème de choix au-delà d'un certain nombre de suffrages ; ventiler 6 suffrages au scrutin européen ne doit pas être une tâche difficile dans des régions où le niveau de politisation et d'information est élevé.

Parallèlement et en complément s'est développée une catégorie d'électeurs qui ont voulu partielliser leur vote, pour des raisons d'efficacité électorale, de solidarité de groupe socio-professionnel ou d'options idéologiques. Le système électoral luxembourgeois, surtout quand ses implications sont devenues transparentes, conduit en fait à ce type de comportement dans une couche — limitée — de ceux qui doivent faire élire des hommes par leur bulletin de vote alors que l'absence de pré-classement des candidats se traduit par une course serrée entre candidats d'une même liste. Or, sur une même liste, dans certains partis figurent des personnes de milieux sociaux et de tendances différents. Le calcul consiste alors à limiter volontairement ses suffrages aux seuls candidats de son groupe et de sa tendance pour « creuser l'écart » entre candidats. De même en matière de panachage, l'électeur voulant réellement favoriser les candidats auxquels il entend assurer son appui (quelles qu'en soient les raisons) renonce volontairement à des suffrages dont il dispose si cela le conduit à les porter sur des candidats qui sont en fait des concurrents électoraux potentiels de ses propres favoris. Dans cette attitude de partiellisation est déterminante la volonté de donner un caractère préférentiel plus marqué à l'octroi de suffrages nominatifs.

- *Le cumul des votes blancs, nuls et partiels* (tous calculés par rapport au nombre des votants) indique une légère progression de la « non participation électorale ».

Les données résultant du cumul des trois formes de non-participation retenues indiquent bien une progression : limitée entre les scrutins législatifs de 1974 et 1979, plus affirmée entre les élections européennes et les législatives, avec des niveaux plus prononcés dans l'Est et le Nord et une moyenne nationale accentuée pour les européennes et des distorsions régionales assez fortes.

La question reste pourtant d'estimer quelle part prend la volonté de l'électeur dans le total cumulé. L'estimation n'est pas aisée ni totalement démontrable. Il s'agit, en fait, d'une hypothèse dont il y aurait intérêt, à l'avenir, à la contrôler, la vérifier et l'amender. Il n'est pas déraisonnable d'estimer que la non-participation *volontaire*, sous formes de votes blancs, nuls et partiels, représente en réalité quelque 9,25 % aux législatives 1979 et 11,8 % aux européennes. Les pourcentages sont loin d'être dramatiques. Ils n'en sont pas pour autant négligeables dans un système démocratique.

Conclusion.

Il est clair que les résultats électoraux de 1979 (ceux des deux élections) ont une signification importante dans la vie politique luxembourgeoise. Retenons à cet égard :

1. La victoire nette du PCS et du PD, surtout en pourcentage pour le premier ; en sièges pour les deux, tant aux législatives qu'aux européennes ; et corrélativement, la défaite des partis de gauche. Le PCS se rapproche d'une situation de dominance.

2. La croissance du vote de liste est manifeste, par rapport à l'individualisé et surtout au panachage, et ce surtout au PCS et au PD (les partis POSL et PCL voient toutefois le panachage, bien que traditionnellement plus faible chez eux, augmenter légèrement). On a vu qu'il s'agissait là d'une modification de la tendance qui était la leur en 1974 alors qu'ils étaient au gouvernement. Le panachage est manifestement plus fort entre partis d'une coalition sortante qu'entre partis séparés par une participation gouvernementale.

3. L'utilisation du panachage pour construire les proximités entre partis a permis de montrer le phénomène d'éclatement du centre (l'éloignement du PSD vis-à-vis du PCS et du PD), ainsi que la proximité de partis de l'actuelle coalition gouvernementale PCS-PD.

4. La comparaison avec la structure de la population active montre les bases du « recrutement » des partis ; cependant, avec des données disponibles non actualisées.

5. La non-participation électorale ne paraît pas excessive, bien qu'elle soit plus importante aux élections européennes (phénomène général en Europe). A noter l'intérêt des votes partiels pour l'analyse des motivations politiques, indiquant parfois une volonté de personnalisation ou de solidarité de groupe.

Le système électoral luxembourgeois est certes complexe. Mais cette complexité même rend l'analyse des résultats électoraux pleine d'enseignements sur les tendances de l'électorat, nettement plus riche en tout cas que dans les systèmes plus simples comme le système belge. Le fait d'avoir pu disposer de bulletins de vote a rendu possible cette investigation « directe », sur pièces, du comportement électoral, à notre connaissance unique en Europe.

ANNEXE I

Partis en présence**(selon l'ordre où ils figuraient sur les bulletins de vote).**

POSL	Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois.
PSD	Parti Social Démocrate.
PCL	Parti Communiste Luxembourgeois.
PD	Parti Démocratique.
PCS	Parti Chrétien Social.
LCR	Ligne Communiste Révolutionnaire (liste incomplète dans le Sud et le Centre).
PL	Parti Libéral.
AL	Alternative Lëscht (liste incomplète dans le Sud et le Nord).
SI	Socialiste Indépendant Jean Gremling*.

Enrolés de Force.

Club des Indépendants*.

ANNEXE II

Circonscriptions - Cantons (1).*Circonscriptions*

Sud (24 sièges)	Capellen Esch
Est (6 sièges)	Echternach Grevenmacher Remich
Centre (20 sièges)	Luxembourg-Campagne Luxembourg-Ville Mersch
Nord (9 sièges)	Clervaux Diekirch Redange Vianden Wiltz

* Ne s'est pas présenté au scrutin européen.

(1) Circonscription unique au scrutin européen (6 sièges).

